RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00036
Numéro SIREN : 784 176 026
Nom ou dénomination : SOCIETE COOPERATIVE DE PRODUCTION ANONYME A CAPITAL VARIABLE SCOPELEC

Ce dépôt a été enregistré le 21/10/2021 sous le numéro de dépôt 3967



SA SCOPELEC

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

Concord - Document ID: MjJhZjhjZWItOT

Comptes annuels

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	189 626	149 785	39 841	77 766
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 189 418	765 852	423 566	452 067
Fonds commercial	7 191 370		7 191 370	7 191 370
Autres immobilisations incorporelles	6 331 022	4 830 730	1 500 292	2 003 977
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 726 275	1 151 844	574 431	767 722
Installations techniques, mat. et outillage	2 919 118	2 349 394	569 724	712 270
Autres immobilisations corporelles	4 989 847	3 083 268	1 906 579	2 081 194
Immobilisations en cours	1 534		1 534	1 365
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	21 594 183	4 250 535	17 343 648	17 343 648
Créances rattachées à des participations	76 552 279	1 911 627	74 640 651	58 912 921
Autres titres immobilisés	59 080		59 080	59 110
Prêts	138 500	128 500	10 000	10 000
Autres immobilisations financières	2 381 975	11 048	2 370 928	2 431 209
ACTIF IMMOBILISE	**125 264 226**	**18 632 582**	**106 631 644**	**92 044 619**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	6 020 034		6 020 034	6 962 509
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 500		1 500	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	101 049 668	2 302 264	98 747 405	83 681 848
Autres créances	8 659 682		8 659 725	7 392 335
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	38 687 416		38 687 416	18 612 661
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 712 027		2 712 027	3 133 768
ACTIF CIRCULANT	**157 130 327**	**2 302 264**	**154 828 107**	**119 783 121**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	826 600		826 600	1 033 701
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**283 221 153**	**20 934 846**	**262 286 351**	**212 861 440**

Concord - Document ID: MjJhZjhjZWItOT

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 4 226 464 €)	4 226 464	3 908 816
Primes d'émission, de fusion, d'apport	130 021	130 021
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 142 384	1 142 384
Réserves statutaires	3 217 440	3 217 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 055 088	5 055 088
Report à nouveau	(5 461 165)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**53 600**	**(5 461 165)**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 741 319	1 730 491
CAPITAUX PROPRES	**10 105 151**	**9 723 074**
Produits des émissions de titres participatifs	22 728 200	22 728 200
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	**22 728 200**	**22 728 200**
Provisions pour risques	292 624	384 306
Provisions pour charges		
PROVISIONS	**292 624**	**384 306**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85 978 782	54 317 125
Emprunts et dettes financières divers	439 304	733 911
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 953 644	2 277 722
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 506 946	78 926 973
Dettes fiscales et sociales	38 661 330	35 476 333
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 849 284	5 667 756
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 771 087	2 626 040
DETTES	**229 160 376**	**180 025 860**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**262 286 351**	**212 861 440**

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020 France	Exercice 2020 Exportation	Exercice 2020 Total	Exercice 2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	428 789 725	120 125	428 909 850	402 521 497
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	**428 789 725**	**120 125**	**428 909 850**	**402 521 497**
Production stockée				
Production immobilisée			2 648	259 274
Subventions d'exploitation			103 177	51 431
Reprises et transferts de charges			1 348 784	615 796
Autres produits			952 652	2 241 892
PRODUITS D'EXPLOITATION			**431 317 111**	**405 689 890**
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 123 344	10 018 493
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 051 362	(1 649 391)
Autres achats et charges externes			338 569 524	318 171 155
Impôts, taxes et versements assimilés			2 063 902	1 915 035
Salaires et traitements			56 065 910	56 829 836
Charges sociales			18 141 051	17 645 188
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 150 306	2 138 840
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			368 179	321 619
Dotations aux provisions			25 716	55 733
Autres charges			1 622 487	1 141 441
CHARGES D'EXPLOITATION			**428 181 782**	**406 587 949**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**3 135 329**	**(898 060)**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			**1 299 781**	**1 376 283**
Produits financiers de participations				271
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			849 374	867 564
Autres intérêts et produits assimilés			450 394	508 448
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			13	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			**4 239 757**	**5 158 377**
Dotations financières aux amortissements et provisions				426 270
Intérêts et charges assimilées			4 239 757	4 731 984
Différences négatives de change				124
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			**(2 939 976)**	**(3 782 094)**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**195 353**	**(4 680 154)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			**1 205 716**	**2 956 631**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			647 290	1 468 813
Produits exceptionnels sur opérations en capital			366 502	1 340 339
Reprises sur provisions et transferts de charges			191 923	147 480
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**1 361 213**	**3 750 363**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 014 315	1 466 533
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			11 711	1 155 052
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			335 187	1 128 778
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**(155 498)**	**(793 731)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			(13 745)	(12 720)
TOTAL DES PRODUITS			**433 822 607**	**410 022 804**
TOTAL DES CHARGES			**433 769 007**	**415 483 969**
BENEFICE OU PERTE			**53 600**	**(5 461 165)**

Concord - Document ID: MjJhZjhjZWItOT

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 262 286 351 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat net de 53 600 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément :

- Aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016 ;
- aux articles 1123-12 à 1123-28 du Code du Commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Fonds de Commerce

Fonds de commerce	31.12.2020	31.12.2019
ALFACOM	4 573	4 573
ATV	1 524	1 524
ETETP INFRACOM	2 045 000	2 045 000
OSN INTERCOM	37 000	37 000
OSN NORD	310 000	310 000
TEXERA	739 860	739 860
THO RECOM	10 000	10 000
T.O.	21 343	21 343
GCOM	251 541	251 541
CARCASSONNE	27 441	27 441
CASTRES	96 195	96 195
MARCHESSON	175 000	175 000
PAMIERS	76 225	76 225
ST GAUDENS	91 469	91 469
ANGOULEME	65 000	65 000
LIMOGES	50 000	50 000
GMS	407 300	407 300
SAUGE	695 072	695 072
ATDI	294 226	294 226
MILELEC	20 000	20 000
SETELEN	955 354	955 354
MALI FUSION ATDI	134 535	134 535
MALI FUSION GTEL	467 041	467 041
MALI FUSION TTS	81 669	81 669
ALQUENRY	1 000	1 000
RESOPHONE	133 000	133 000
FONDS DE COMMERCE	**7 191 370**	**7 191 370**

Le règlement ANC n°2015-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a précisé les modalités relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds commerciaux.

Amortissement du fonds commercial

En application de ces dispositions, la société SCOPELEC a considéré que les fonds commerciaux ont une durée illimitée et ne sont donc pas amortis.

Dépréciation du fonds commercial

La société a réalisé un test de dépréciation sur un horizon de 5 ans comprenant le calcul d'une valeur terminale. Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	**de 01 à 03 ans**
Brevets	**07 ans**
Agencements, aménagements des terrains	**de 03 à 10 ans**
Constructions	**de 10 à 20 ans**
Agencement des constructions	**12 ans**
Matériel et outillage industriels	**de 03 à 05 ans**
Agencements, aménagements, installations	**de 03 à 10 ans**
Matériel de transport	**de 01 à 05 ans**
Matériel de bureau et informatique	**de 03 à 10 ans**
Mobilier	**de 05 à 20 ans**

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les titres de participation figurent au bilan à leur cout d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la situation nette de la société détenue est inférieure au prix d'acquisition et si son évolution ne prévoit pas un rétablissement, une dépréciation peut être constituée, pour autant que la valeur d'utilité soit inférieure à la valeur comptable des titres détenus sur cette société.

La valeur d'utilité est appréciée en utilisant, notamment, la méthode des flux futurs actualisés. Cette approche repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité futures qui sont apparues les plus probables à la date d'arrêté de ces comptes.

Cette approche comporte les aléas et incertitudes propres a toute démarche prévisionnelle.

Les Titres de Participations représentent 21 594 183 euros et se décomposent ainsi :

Titres	31/12/2020	31/12/2019
Titres ETETP	5 572 100 €	5 572 100 €
Titres OUSTAL	4 449 000 €	4 449 000 €
Titres GOBE	7 232 352 €	7 232 352 €
Titres ITRUST	999 992 €	999 992 €
Titres SDT	953 019 €	953 019 €
Titres SOCATEL	354 624 €	354 624 €
Titres SCI SCOPIMMO	138 620 €	138 620 €
Titres SES	100 000 €	100 000 €
Titres EMCI		
Titres CONEXIUM (Maroc)	15 195 €	15 195 €
Titres Citel	1 525 €	1 525 €
Titres Socorem	1 525 €	1 525 €
Titres Forum entreprise	1 525 €	1 525 €
Frais acquisitions Titres	1 774 706 €	1 774 706 €
TITRES DE PARTICIPATION	**21 594 183 €**	**21 594 183 €**

Les opérations sur titres de participation sont commentées au paragraphe *Faits significatifs de l'exercice.*

La société a réalisé des tests de dépréciation sur un horizon de 5 ans comprenant le calcul d'une valeur terminale. Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation complémentaire n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Activation des coûts d'acquisitions des titres

Les frais d'acquisitions des titres OUSTAL, GOBE, CONEXIUM (Maroc) et ITRUST ont été activés pour un montant de 1.774.708 € au cours des années antérieures.

Ces frais sont amortis sur une durée de 5 ans selon le mode dérogatoire.

Stocks

Les stocks sont évalués soit à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks de marchandises sont valorisés au cout d'achat comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers ne sont pas présentés dans l'évaluation des stocks.

Les stocks de dépôts en agences sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les stocks d'outillages présents dans chaque véhicule d'intervention sont valorisés au dernier prix d'achat, qui constitue la meilleure estimation du prix moyen des outillages.

La valorisation du stock d'outillages embarqué est fonction des catégories (Kangoo, Master, Nacelle) et des régions d'implantations géographiques en France.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cessions de créances

Les encours de cessions de créances au 31 décembre 2020 sont les suivants en K€ :

	2020	**2019**
Cessions de créances – cas général	238	9 753
Cessions de créances – contrat CGA ORANGE OTE	19 316	30 182
Préfinancement du CICE	3 482	4 812
TOTAL	**23 036**	**44 747**

Cas général

SCOPELEC SA dispose de plusieurs contrats de cession de créances commerciales comptabilisés dans les états financiers de la manière suivante :

La société conservant la gestion et le suivi du poste client, les créances clients cédées sont maintenues à l'actif du bilan jusqu'à leur règlement.

Les créances clients cédées sont présentées soit au passif du bilan dans un poste de dette financière si la convention avec l'établissement financier le prévoit, sinon elles sont présentées en autres dettes.

Les retenues de garanties sont présentées en dépôts et cautionnements versés en immobilisations financières à l'actif.

Au 31 décembre 2020, l'encours des créances cédées est de 238 K€ (2019 : 9 753 K€).

Cession des créances Orange OTE relatif au contrat ICTR 2015

SCOPELEC SA dispose d'un contrat d'affacturage inversé auprès de CGA pour financer les créances Orange « OTE » relatives au nouveau contrat cadre ICTR 2015.

Les conditions générales du contrat indiquent que la société transfère au factor par subrogation conventionnelle les droits attachés aux créances Orange « OTE » et le risque de défaut de paiement du débiteur. Toutefois la garantie du risque de défaut de paiement reste résiliable à tout moment et de manière unilatérale par le factor. Ce risque est limité compte tenu d'une convention tripartite avec l'opérateur Orange.

Compte tenu du transfert de risque, les créances mobilisées au titre du contrat d'affacturage inversé sont décomptabilisées du bilan à la date de la cession en contrepartie de la trésorerie reçue. Il n'existe pas d'engagement financier de SCOPELEC SA en dette financière compte tenu de l'absence de risque de crédit sur les créances cédées.

Au 31 décembre 2020, l'encours CGA est de 19 316 K€ (2019 : 30 182 K€).

Préfinancement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

SCOPELEC SA a bénéficié jusqu'en 2018 inclus du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) présenté en diminution des charges de personnel.

Dans le cadre du dispositif de préfinancement du CICE, le groupe mobilise à titre de garantie la créance de CICE auprès des établissements bancaires. Conformément aux recommandations comptables, la créance relative au CICE et la dette envers la BPI peuvent se compenser, la dette financière issue de la mobilisation du CICE a été imputée sur la créance d'Etat au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2020, l'encours de préfinancement CICE est de 3 482 K€ (2019 : 4 812 K€)

Comptabilisation, présentation du Cice

Avant sa transformation en allègement de charges sociales au 1er janvier 2019, le CICE était comptabilisé au rythme de l'engagement, il était à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE avait été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, au crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts sur le résultat de la prise en compte du CICE sur les états financiers sont nuls en 2020 ainsi qu'en 2019.

Titres participatifs

SCOPELEC SA a émis les titres participatifs suivants pour un encours total de 22.778.200 € au 31 décembre 2020 :

Date	16/07/2013	27/07/2016	19/07/2018	14/12/2018
Souscripteur(s) & nombre de titres	IDES	Impact Coopératif (25000), CDC (20000), Aviva Impact Investing France (2500), Cdi Invest (2500)	Wiseed (Crowdfunding)	Novess (25000), Impact Coopératif (15000), France Active Investissement (3250), Aviva Impact Investing (2500), Fps Natixis Solidaire (2500), Inco Investissements (2500)
Nombre de titres de la tranche	6 750	50 000	12 282	50 750
Valeur unitaire (€)	200	200	100	200
Total de l'émission (€)	**1 350 000**	**10 000 000**	**1 228 200**	**10 150 000**

Les titres participatifs donnent lieu à :

- un intérêt contractuel fixe

- un intérêt complémentaire progressif au-delà d'un certain nombre d'années, pour certains d'entre eux,

- une fraction variable basée, selon les cas, sur le résultat d'exploitation consolidé, l'EBITDA (*) ou les capitaux propres consolidés.

(*) EBITDA= résultat d'exploitation consolidé avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

Emprunt Obligataire Euro Placement Privé

Dans le cadre du refinancement du groupe, SCOPELEC a souscrit le 20 décembre 2017 un emprunt obligataire « Euro PP » d'une durée de 7 ans pour une première tranche de 25 millions d'euros dont :

- 15 millions d'euros avec ZENCAP AM, filiale majoritaire d'OFI Asset Management (Macif, Matmut, Ofivalmo Partenaires)
- et 10 millions d'euros avec SCHELCHER PRINCE Gestion, filiale du groupe Crédit Mutuel Arkea.

SCOPELEC a souscrit en 2018 deux tranches complémentaires à « l'emprunt Euro PP » :

- Une tranche de 8 millions d'euros le 24 septembre 2018 avec un fonds dépendant du groupe Crédit Mutuel-CIC ;
- Une tranche de 10 millions le 14 décembre 2018 dont 5 millions avec La Banque Postale Asset Management et 5 millions avec deux fonds dépendant du groupe Zencap.

Ces émissions complémentaires ont été effectuées dans le cadre d'une clause d'assimilation en tous points avec l'émission initiale de décembre 2017.

Le taux d'intérêt de base de cet emprunt pourra être réduit en fonction de l'amélioration éventuelle du Ratio de Levier (Dette financière consolidée rapportée à l'EBITDA consolidé).

Les frais d'émission de cet emprunt obligataire, soit 1,2 million d'euros, sont présentés en charges à répartir et seront amortis sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

L'emprunt est assorti de suretés :

- nantissement du fonds de commerce de Scopelec ;
- nantissement Comptes- Titres Oustal ;
- nantissement de Créance Avance en Compte Courant Oustal.

L'assemblée générale des obligataires du 22 décembre 2020 a approuvé la modification des termes du contrat concernant les ratios financiers applicables. Sur ces nouvelles bases, les ratios sont respectés au 31 décembre 2020, à savoir :

- Trésorerie brute > 21,7 M€
- Dette financière nette consolidée < 96 M€

Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires comprend des ventes de marchandises et de prestations de services.

Le chiffre d'affaires est reconnu selon les activités de la manière suivante :

- Intervention : date de la réalisation de fin de travaux ;
- Projet : à l'avancement ;
- Maintenance : abonnement annuel avec reconnaissance de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires et la marge de l'activité RIP (projet) sont reconnus à l'avancement des charges.

Toutes les charges ayant concouru à l'exécution du contrat sont comptabilisées à la date de l'arrêté et sont ventilées par affaires, tant pour les achats externes que pour les temps passés.

Les temps passés par affaires sont valorisés sur la base des frais de personnel constatés.

Les charges indirectes, essentiellement des coûts de structure des agences, sont affectées aux chantiers par le biais d'un inducteur de coût.

Les frais administratifs ou financiers ne sont pas incorporés.

Détermination du chiffre d'affaires et de la marge :

Les produits contractuels sont comptabilisés en chiffre d'affaires et ajustés soit à la hausse via des factures à établir, soit à la baisse via des produits constatés d'avance. Cette régularisation a pour objet de comptabiliser un niveau de chiffre d'affaires permettant, après déduction des charges ayant concouru à l'exécution du contrat, la constatation de la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement.

Pertes à terminaison :

En cas de marge prévisionnelle négative, la perte globale est comptabilisée en totalité. La perte déjà réalisée est constatée lors du dégagement du chiffre d'affaires à l'avancement. Le complément de perte non encore réalisé est comptabilisé en provisions pour risques.

CHANGEMENTS DE METHODE ET DE MODALITES COMPTABLES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Néant.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A -Contexte de COVID-19

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19 qui a eu dès lors, des conséquences tant sur le plan humain, social, organisationnel et économique à travers le monde entier.

Le gouvernement français, depuis le 16 mars 2020, a pris des mesures fortes s'imposant à tous les individus et acteurs de la vie sociale et économique de notre pays, par la mise en place de confinements successifs et appropriés bouleversant les habitudes.

Le Groupe Scopelec parallèlement a apprécié et apprécie en permanence les meilleures dispositions appropriées dans l'intérêt de ses collaborateurs, des opérateurs et donneurs d'ordre, mais aussi des clients finaux de ceux-ci, afin d'assurer la continuité de service sur des métiers qualifiés par le gouvernement français comme indispensable et de première nécessité au pays.

Nos métiers, de ce fait, ont confirmé leur forte résilience permettant de passer la première vague de confinement du second trimestre 2020 sur des niveaux d'activité meilleurs qu'attendu initialement et un retour à la normale entre fin mai et début septembre selon les activités (Maintenance, déploiement, etc…), et de passer le second confinement et les adaptations d'horaire sans impact notable sur le dernier quadrimestre 2020.

Néanmoins, nous restons toujours prudents sur les évolutions possibles de la crise sanitaire sur les mois à venir de 2021.

Notre objectif est également de sécuriser les emplois du Groupe en maximisant le plan de charge sur les ressources internes tout en privilégiant les possibilités de télétravail pour les métiers concernés et dans le plus grand respect des gestes barrières et de protection sanitaire des salariés.

Le Groupe a eu recours sur le second trimestre 2020 aux différents dispositifs mis en place et impulsés par le gouvernement français :

. Activité partielle de mi-mars à mi-mai

. Moratoire des paiements des charges sociales pour la partie exclusive de la part patronale ; charges sociales qui ont par ailleurs été réglées en totalité au 31-12-20

. Moratoire de certaines taxes

. Moratoire relatif aux prélèvements des échéances des crédits-baux dont l'échéancier des règlements est à jour au 31-12-20

. Recours aux prêts garantis par l'état (PGE) ayant permis d'obtenir un montant de 41 250 K€ reclassé en dette à moyen long terme au 31-12-20

Enfin, le Groupe n'a pas constaté d'évolution significative du montant des créances échues non réglées.

Eu égard à ces mesures, à une situation extrêmement évolutive et à la situation financière du Groupe à la date de l'arrêté des comptes, la Direction estime que la poursuite de l'exploitation du Groupe n'est pas remise en cause au 31 décembre 2020.

B – Souscription et échéancier des prêts garantis par l'Etat (PGE)

SCOPELEC SA a souscrit 41.250 K€ de prêts garantis par l'Etat. Suite aux avenants conclus en 2021, le nouvel échéancier en capital du PGE est le suivant :

En euros

Nominal	Dont : -1 an	1 a 5 ans	+5 ans
41 250 000	0	36 953 767	4 296 233

Rappel des faits de l'exercice précédent

Opérations sur titres de participation

- 17 janvier 2019 : immatriculation de la filiale marocaine CONEXIUM en joint-venture avec le partenaire marocain EXALIA HOLDING (Groupe MCC) au capital de 300.000 dirhams. La part de Scopelec est de 51% avec un contrôle exclusif.

- 30 janvier 2019 : souscription de 62 358 actions de la société ITRUST pour 999.991,59 euros dans le cadre d'un partenariat stratégique de développement de la division USAGES & SERVICES.

- 2 novembre 2019 : transmission universelle de la filiale EMCI (sans activité). Cette opération génère un mali de fusion en résultat financier pour un montant de -84 822 €.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale €
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	**244 301**	**16**
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	38 129	16
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-18 276	16
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	**264 154**	**16**

Ventilation du chiffre d'affaires net

	France	Etranger
Vente de marchandises		
Vente de produits finis		
Prestations de services	428 789 725	120 125
Total – Chiffre d'affaires net	**428 789 725**	**120 125**

Engagements hors Bilan

Engagements hors bilan *(en milliers d'euros)*	**31-déc-20**	**31-déc-19**
Nantissement de Fonds de Commerce au Profit du Pool Bancaire Euro PP en Garantie d'un emprunt de 43 000 K€ Nantissement comptes titres OUSTAL Nantissement Créances en C/CT OUSTAL	43 000	43 000
Cautions données au titre de restitutions d'acomptes	900	967
Cautions données par la mère au titre des lignes court	2 650	2 650
Garantie à première demande et Cautions marchés publics	4 547	4 557
Cautions données au titre des marchés en faveur des sous traitants	12 811	14 726
Cautions diverses	1 246	3 109
Engagements donnés	**65 155**	**69 009**
Garantie BPI de 75% d'un emprunt initial de 1.500 K€ souscrit par SCOPELEC	1 050	1 050
Engagements reçus	**1 050**	**1 050**

Autres engagements financiers

	Montant K€
Crédits baux (dont à moins d'un an : 1 553 K€)	3 703
Engagements en matière de pensions	2 471
Total	**6 174**

Les indemnités de fin de carrières sont calculées à partir des données suivantes :
- convention collective : métallurgie
- âge de départ : 65 ans
- taux de charges patronales : 37,6 %
- taux de rotation de l'effectif : moyenne observée en 2019 & 2020
- table de mortalité : INSEE 16-18
- taux d'actualisation : 0,62 %

Concord - Document ID: MjJhZjhjZWItOT

Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de l'exercice de leur mandat. Compte tenu du nombre très limité des membres du directoire, nous ne sommes pas en mesure de fournir les rémunérations allouées aux membres du directoire car cela reviendrait à fournir des rémunérations individuelles.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant Hors Taxes
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	122 000
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0
TOTAL	**122 000**

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Allègements	**Accroissements**
Contribution sociale de solidarité	651 335	
Provisions & divers	159 129	
Total	**810 464**	

Effectifs moyens

	31/12/2020	**31/12/2019**
Cadres	217	167
Employés Agents de maîtrise et techniciens	597	631
Ouvriers	971	1000
TOTAL	**1785**	**1798**

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société

SA SCOPELEC Z.I. de la Pomme Rue Louis Gay Lussac 31250 REVEL (SIREN 784 176 026)

Tableau des filiales et des participations

Filiales (plus de 50% du capital détenu)

Filiales et participations	Pays	Capital social	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
OUSTAL	France	6 984 800	57,8	4 449 000	4 449 000	6 142 867	2 253 484
SDT	France	900 000	94,89	953 019	953 019	1 616 295	- 28 435
SCOP IMMO	France	2 000	100	138 620	138 620	353 897	- 81 277
GOBE	France	4 850 000	100	7 232 352	7 232 352	58 771 869	- 476 414
ETETP	France	5 592 020	99,64	5 572 100	1 321 565	3 010 086	- 128 178
SOCATEL	France	129 136	91,54	354 624	354 624	5 582 562	- 460 680
SES	France	100 000	100	100 000	100 000	9 373 057	- 21 301
CONEXIUM	Maroc (*)	27 513	51	15 195	15 195	367 224	28 965

(*) données chiffrées sont converties au cours de clôture en euros du 31 décembre 2020.

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	189 626		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 505 001		220 870
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre	1		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	1 701 164		29 163
Install. techniques, matériel et outillage ind.	2 803 894		115 224
Installations générales, agenc., aménag.	593 645		177 984
Matériel de transport	2 178 515		48 269
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 880 389		282 642
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 365		1 534
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 158 973**		**654 815**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	82 418 731		15 969 490
Autres titres immobilisés	59 110		
Prêts et autres immobilisations financières	2 580 756		1 576 175
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**85 058 597**		**17 545 665**
TOTAL GENERAL	**108 912 197**		**18 421 351**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			189 626	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		14 061	14 711 810	
Terrains				
Constructions sur sol propre		1		
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		4 052	1 726 275	
Installations techn.,matériel et outillages ind.			2 919 118	
Installations générales, agencements divers		19 025	752 604	
Matériel de transport		95 729	2 131 055	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		56 843	2 106 188	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		1 365	1 534	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**177 015**	**9 636 774**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		241 760	98 146 461	
Autres titres immobilisés		30	59 080	
Prêts et autres immobilisations financières		1 636 456	2 520 475	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**1 878 246**	**100 726 016**	
TOTAL GENERAL		**2 069 322**	**125 264 226**	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	111 860	37 925		149 785
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 857 587	753 055	14 060	5 596 582
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	933 443	222 453	4 052	1 151 844
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 091 625	257 973	204	2 349 394
Installations générales, agenc. et aménag. divers	278 087	74 726	8 665	344 149
Matériel de transport	1 184 704	256 959	94 379	1 347 285
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 108 563	340 114	56 843	1 391 834
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 596 422**	**1 152 226**	**164 143**	**6 584 505**
TOTAL GENERAL	**10 565 869**	**1 943 206**	**178 203**	**12 330 872**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	amortissements fin exercice
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre	**10 829**						**10 829**
TOTAL	**10 829**						**10 829**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 033 701		207 100	826 600
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 730 491	10 829		1 741 319
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**1 730 491**	**10 829**		**1 741 319**
Provisions pour litiges	328 573	130 260	191 925	266 908
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	55 733	25 716	55 733	25 716
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**384 306**	**155 976**	**247 658**	**292 624**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	4 250 535			4 250 535
Dépréciations autres immobilis. financières	2 051 175			2 051 175
Dépréciations stocks et en cours	108 887		108 887	
Dépréciations comptes clients	2 029 659	562 278	289 672	2 302 264
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**8 440 256**	**562 278**	**398 559**	**8 603 974**
TOTAL GENERAL	**10 555 052**	**729 082**	**646 217**	**10 637 917**
Dotations et reprises d'exploitation		393 895	454 292	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		335 187	191 925	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	76 552 279	66 048 724	10 503 555
Prêts	138 500		138 500
Autres immobilisations financières	2 381 975		2 381 975
Clients douteux ou litigieux	2 448 662		2 448 662
Autres créances clients	98 601 007	98 601 007	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	101 084	101 084	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	20	20	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	793 698	793 698	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	4 577 070	4 577 070	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	10 037	10 037	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 177 816	3 177 816	
Charges constatées d'avance	2 712 027	2 712 027	
TOTAL GENERAL	**191 494 175**	**176 021 483**	**15 472 692**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	59 543	59 543		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	85 919 239	994 239	80 628 767	4 296 233
Emprunts et dettes financières divers	430 554	430 554		
Fournisseurs et comptes rattachés	88 506 946	88 506 946		
Personnel et comptes rattachés	7 606 728	7 606 728		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 866 393	5 866 393		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	23 728 901	23 728 901		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 459 308	1 459 308		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 750	8 750		
Autres dettes	3 849 284	3 849 284		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 771 087	2 771 087		
TOTAL GENERAL	**220 206 732**	**135 281 732**	**80 628 767**	**4 296 233**
Emprunts souscrits en cours d'exercice	41 250 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	300 000			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				

Charges à payer

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INTERETS COURUS/EMPRUNT	694 239	500 791	193 448
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**694 239**	**500 791**	**193 448**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408000	FRS. FACT. NON PARVENUES	18 208 699	12 300 934	5 907 766
408001	FRS FACT. NON PARV. GROUPE	1 519 348	746 411	772 937
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**19 728 047**	**13 047 344**	**6 680 703**
AUTRES DETTES				
419800	CLI. RRR / AVOIR A ETABLIR	825 672	906 201	-80 529
419801	CLI. RRR / AVOIR A ETABLIR GROUPE	5 196	10 352	-5 156
468601	NDF A PAYER	-44	137	-181
TOTAL AUTRES DETTES		**830 824**	**916 690**	**-85 866**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	PERS. DETTE PROV. CONGES PAYES	4 500 528	4 209 877	290 651
428210	PERS. DETTE PROV. RTT	484 276	476 814	7 462
428220	PERS. DETTE COMPTE EPARGNE TEMPS	673 969	596 842	77 127
428600	PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	1 827 813	1 363 820	463 993
438200	ORG. SOC CH/CONGES PAYES	1 628 393	1 481 649	146 744
438210	CHARG. SOCIALES / CONGES RTT	178 698	167 864	10 834
438220	CHARG. SOCIALES / CPTE EPARGNE TEMPS	286 486	244 955	41 530
438600	ORG. SOCIAUX / CHARGES A PAYER	731 121	545 525	185 596
438610	UNION SOCIALE CHARGE A PAYER	54 920	113 100	-58 180
448600	ETAT. AUTRES CHARGES A PAYER	305 696	351 631	-45 935
448620	ETAT TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	106 473	103 197	3 276
448630	ETAT FORMATION CONTINUE A PAYER	25 749	247 692	-221 943
448640	ETAT PARTIC CONSTRUC A PAYER	230 614	232 194	-1 580
448650	ETAT ORGANIC A PAYER	651 335	609 971	41 364
448660	ETAT TVTS A PAYER	31 726	25 145	6 581
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**11 717 798**	**10 770 276**	**947 521**
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518600	INT. COURUS A PAYER	59 543	88 621	-29 079
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		**59 543**	**88 621**	**-29 079**
TOTAL CHARGES A PAYER		**33 030 451**	**25 323 723**	**7 706 727**

Charges et produits constatés d'avance

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 712 027	3 133 768	-421 741
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		**2 712 027**	**3 133 768**	**-421 741**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-2 771 087	-2 626 040	-145 047
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		**-2 771 087**	**-2 626 040**	**-145 047**

Produits à recevoir

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	29 639 189	25 635 172	4 004 017
418001	CLIENTS FACTURES A ETABLIR GROUPE	1 306 168	2 639 139	-1 332 972
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**30 945 357**	**28 274 311**	**2 671 046**
AUTRES CREANCES				
409800	FRS. RRR A RECEVOIR	1 661 469	1 413 203	248 265
409801	FRS. RRR A RECEVOIR GROUPE	3 491		3 491
468700	PRODUITS A RECEVOIR	1 154 386	759 747	394 639
TOTAL AUTRES CREANCES		**2 819 345**	**2 172 950**	**646 395**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		**33 764 702**	**30 447 261**	**3 317 441**

Signatures

scopelec
GROUPE

RAPPORT

2020

Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Une instance de gouvernance au service de l'intérêt général des Sociétaires

CS 2020

scopelec GROUPE

Notre ambition collective

Le Conseil de Surveillance de SCOPELEC s'inscrit dans une démarche et un contrôle constructif. Il s'oblige par conséquent à mener ses réflexions et ses interventions dans un esprit de bienveillance à l'égard du pouvoir exécutif tout en conservant comme objectif absolu la pérennité du Groupe SCOPELEC, l'intérêt général des Sociétaires et de l'ensemble des collaborateurs.

La pérennité d'un groupe étant l'affaire de tous, le Conseil de Surveillance par le présent rapport concrétise auprès du Directoire et des Sociétaires, son engagement, son implication et sa solidarité autour d'un projet coopératif, collectif et humain.

SOMMAIRE

Mot du Président 3

Introduction 3

L'exercice des missions du Conseil de Surveillance 4

Les missions générales 5
Le Conseil de Surveillance et le Groupe SCOPELEC 5
Les actions du Conseil de Surveillance en 2020 6
La gouvernance de SCOPELEC : un enjeu clé 7
Les valeurs et les missions du Conseil de Surveillance 7
La Charte de Membre du Conseil de Surveillance 8
Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance 9
Les Comités 9
L'évaluation du Conseil de Surveillance 11

Les travaux spécifiques du Conseil de Surveillance dans le cadre de l'Assemblée Générale 12

Observations sur le rapport de gestion et la clôture des comptes annuels 13
Informations concernant les mandataires sociaux 14
Tableau des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation du capital social 15

La composition du Conseil de Surveillance 16

Le cadre de fonctionnement 17
Les évolutions au cours de l'exercice 2020 18
Ratification, Renouvellement et/ou Nomination de membres du Conseil de Surveillance 19
Les évolutions au cours de l'exercice 2021 21

Conclusion du Président 22

MOT DU PRÉSIDENT

Chères collaboratrices, chers collaborateurs et chers sociétaires du Groupe Scopelec

Il est nul besoin de rappeler l'évènement majeur qui a marqué 2020 et qui perdure encore en 2021.

Compte tenu de l'ampleur sans précédent de cette pandémie, le Conseil de Surveillance a mandaté le Directoire pour nous faire traverser cette période dans les meilleures conditions possibles.

Les enjeux étaient multiples, sanitaires tout d'abord mais également financiers et économiques, sans oublier nos objectifs organisationnels.

La résilience dont a su faire preuve notre entreprise tout au long de ces dernières décennies a encore démontré, durant cette période si particulière, que nos efforts, nos savoir-faire, nos énergies communes et notre force collective que nous puisons dans notre modèle coopératif nous ont permis d'être toujours là en 2020, prêt à affronter 2021 et les années suivantes.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre Rapport 2020

Alain TOMAS
Président du Conseil de Surveillance

INTRODUCTION

Objectif et périmètre du rapport

Conformément aux dispositions légales, le Conseil de Surveillance doit présenter ses observations sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice social clos le 31 décembre 2020 arrêtés par le Directoire ainsi que sur les rapports présentés à ce titre à l'Assemblée Générale des associés.

L'EXERCICE DES MISSIONS

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les missions générales

•

Le Conseil de Surveillance et le Groupe SCOPELEC

•

Les actions du Conseil de Surveillance en 2020

•

La gouvernance de SCOPELEC : un enjeu clé

•

Les valeurs et les missions du Conseil de Surveillance

•

La Charte de Membre du Conseil de Surveillance

•

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance

•

Les Comités

•

L'évaluation du Conseil de Surveillance

Les missions générales

Dans le cadre de ses attributions légales, le Conseil de Surveillance est en charge de nommer le Directoire et exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Directoire présente au Conseil de Surveillance son rapport une fois par trimestre au moins, lequel retrace les principaux actes ou faits de gestion de la Société.

Après la clôture de chaque exercice social, réalisée dans les délais règlementaires, le Directoire lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, notamment les comptes annuels, les comptes consolidés et ses rapports à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ses observations sur les rapports du Directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Conformément à la loi et aux statuts, cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le Conseil de surveillance ou par ses membres, ni plus généralement, à toute immixtion dans la Direction de la Société.

Le Conseil de Surveillance et le Groupe SCOPELEC

Si les attributions du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions légales et statutaires, lui permettent d'exercer un contrôle effectif sur la gestion de l'entité SCOPELEC, il lui est évidemment nécessaire, en vue de constater la pérennité du Groupe, de pouvoir examiner les comptes des filiales au titre de la consolidation.

Les actions du Conseil de Surveillance en 2020

Au cours de l'exercice 2020, sur ordre du jour de son Président le Conseil de Surveillance s'est réuni avec le Directoire à huit reprises.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance a notamment traité les sujets principaux suivants :

Sujets standards

- analyse des prévisions budgétaires annuelles proposées par le Directoire,
- analyse des rapports trimestriels transmis par le Directoire,
- validation de la rémunération du Directoire selon les objectifs définis en 2019,
- estimation et définition de la rémunération du Directoire pour 2020,
- examen des comptes annuels sociaux, et consolidés,
- Étude et statut sur la proposition de répartition du Résultat de la Société émise par le Directoire.

Sujets liés à l'actualité

- Consultation sur la mise en œuvre d'un plan de continuité d'activité en réponse à la crise sanitaire mondiale COVID-19 ayant permis de maintenir un volume d'affaire lors des différentes phases de confinement et de déconfinement,
- Consultation sur la mise en place d'un ensemble de mesures d'accompagnement
 - Soutiens financiers des clients / Besoin de financement PGE
 - Cellule RH & sanitaire
 - Déploiement de moyens matériels afin d'assurer la sécurité et la santé des salariés
 - Recentrage des priorités de la feuille de route du COMEX 2020
- Le Conseil de Surveillance a apprécié la position du Directoire estimant que les ambitions stratégiques du plan 2024 restaient inchangées mais la trajectoire a été adaptée à la situation exceptionnelle.

La gouvernance de SCOPELEC : un enjeu clé

Le Conseil de Surveillance a pour mission de vérifier que les conditions sont respectées afin que le pouvoir exécutif du Directoire soit exercé sans dysfonctionnements de manière raisonnable et raisonnée.

Si le Directoire a une obligation de résultat quant à la stratégie proposée, les membres du Conseil de Surveillance se doivent d'exercer une vigilance accrue sur la permanence du pouvoir exécutif notamment au travers de la capacité, des modalités de rémunération, et des conditions d'éligibilité du Directoire et de chacun de ses membres.

Le Directoire reste présidé par Monsieur Thomas FOPPIANI, nommé en janvier 2017, et reconduit en juin 2019 pour une durée de 4 ans.

Le Conseil de Surveillance réaffirme son soutien et sa confiance accordée au Directoire.

Les valeurs et les missions du Conseil de Surveillance

L'examen de l'histoire du Conseil de Surveillance a permis aux membres du Conseil de Surveillance de s'apercevoir de la nécessité de redéfinir des principes clés qui constituent l'essence du sociétariat et de sa représentativité.

La Charte de Membre du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance s'est doté d'une Charte afin de permettre à ses membres d'exercer pleinement leurs compétences et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux, dans le respect des règles de loyauté, d'éthique et d'intégrité.

Est notamment rappelée, la nécessité pour chaque membre, d'honorer et de respecter les devoirs suivants :

- devoir de responsabilité et de loyauté,
- devoir d'exemplarité,
- devoir de représentation,
- devoir de confidentialité,
- devoir d'assiduité,
- devoir d'indépendance et d'expression.

Le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a adopté un Règlement Intérieur depuis début 2018 qui rappelle et complète les règles statutaires de fonctionnement du Conseil de Surveillance.

Le Règlement Intérieur a notamment pour objet de :

- préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du Conseil de Surveillance,
- régir les relations entre les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire de la Société,
- rappeler les devoirs, obligations et responsabilités des membres du Conseil de Surveillance,
- optimiser l'efficacité des réunions et des débats et servir de référence pour l'évaluation périodique que le Conseil de Surveillance fera de son fonctionnement.

Le Conseil de Surveillance après analyse considère que le règlement intérieur n'a pas besoin d'évolution à date. Il évoluera dans les prochaines années dès que cela sera nécessaire.

Les Comités

Dans un souci d'efficacité dans son fonctionnement, le Conseil de Surveillance a maintenu les comités spécialisés : un Comité de nomination et de rémunération, un Comité de contrôle et d'approbation des comptes, un Comité des relations aux sociétaires. Chaque comité a un rôle d'étude, d'analyse et de préparation de certaines délibérations du Conseil de Surveillance. Il a un pouvoir consultatif.

LE COMITÉ DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION

Il est en charge de la composition présente et future des instances de gouvernance. Concernant le Directoire, il a la responsabilité de garantir la permanence de son pouvoir exécutif. Concernant le Conseil de Surveillance, il veille à ce que ses membres puissent exercer leurs mandats dans les meilleures conditions et dans le respect de la Charte ci-dessus visée.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité a réalisé les travaux suivants :

› Réflexion sur l'évolution du règlement intérieur.

› Bilan et mesure de la performance 2020.

› Définition des conditions de rémunération des membres du Directoire.

› Définition des objectifs 2021 et mesure de l'objectif à long terme sur le plan stratégique 2024.

› Qualification et étude de la constitution du Directoire en fonction des orientations du Président.

LE COMITÉ DE CONTRÔLE ET D'APPROBATION DES COMPTES

Il a pour principale mission, de surveiller la procédure d'élaboration des comptes. Il se doit notamment de requérir, étudier et analyser toute information financière significative, afin d'éclairer le Conseil de Surveillance dans le cadre de sa mission.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité a réalisé les travaux suivants :

› Proposition d'un budget de fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses Comités.

› Formation des nouveaux membres aux bases économiques et financières pour l'interprétation et compréhension des rapports trimestriels.

› Evolution, en collaboration avec le Directoire, du format des rapports trimestriels du Directoire afin d'en apporter une lecture facilitée et plus synthétique.

› Validation et mise en service d'une messagerie et partages de fichiers sécurisés.

LE COMITÉ DES RELATIONS AUX SOCIÉTAIRES

Il a pour principale mission de définir et de mettre en place les outils et routines au sein du Conseil de Surveillance afin d'assurer la relation avec les sociétaires dans un souci d'équité, de cohérence et de dynamisme.

Au cours de l'exercice 2020, le Comité a réalisé les travaux suivants :

› Programmation des formations pour les sociétaires candidats au mandat de membre du Conseil de Surveillance

› Participation à la préparation de l'Assemblée Générale

› Participation à la construction du projet Nous Demain en liaison avec le Directoire et de la composition du groupe de 16 ambassadeurs.

L'évaluation du Conseil de Surveillance

Compte tenu des enjeux forts du Groupe, le Conseil de Surveillance a conservé sa démarche constructive et bienveillante à l'égard du Directoire et dans l'intérêt général des sociétaires.

Outre l'accompagnement du Directoire, le Conseil de Surveillance s'est également préoccupé de la nécessité de faire évoluer et renforcer sa mission de surveillance et de professionnaliser ses actions.

C'est dans cette optique qu'il a notamment décidé :

› de réfléchir à l'évolution du cadre de référence au travers du Règlement Intérieur,

› d'organiser la réflexion sur les sujets stratégiques majeurs liés à son pouvoir de contrôle au travers des comités de travail et de réunions inter Conseil de Surveillance,

› de mettre en place des actions concrètes et visibles au travers notamment des sessions de formation à l'attention des candidats au mandat de membre du Conseil de Surveillance mais aussi de ses membres actuels.

Convaincu que ces travaux constituent une étape indispensable à la poursuite de sa mission et de son évolution lors des prochains exercices, le Conseil de Surveillance reste toutefois conscient du chemin ambitieux qu'il lui reste à parcourir aux fins de pérenniser ses actions dans l'intérêt général des sociétaires.

LES TRAVAUX SPÉCIFIQUES

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Observations sur le rapport de gestion et la clôture des comptes annuels

•

Informations concernant les mandataires sociaux

•

Tableau des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation du capital social

Observations sur le rapport de gestion et la clôture des comptes annuels

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de Surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2020 ainsi que des rapports établis par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance a convoqué les co-Commissaires aux Comptes afin que ces derniers puissent présenter le contenu et l'organisation de leur travaux, leurs conclusions, leurs recommandations.

Après examen et vérification des comptes annuels et consolidés, ainsi que des deux rapports du Directoire établis à ce titre, ces documents n'appellent, de la part du Conseil de Surveillance, aucune observation particulière.

Pour cet exercice, nous vous invitons à approuver les comptes annuels et les comptes consolidés tels qu'ils ont été arrêtés, à adopter l'affectation du résultat proposée ainsi que les résolutions ordinaires soumises à votre vote.

Informations concernant les mandataires sociaux

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS

Nous vous communiquons, ci-dessous, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société SCOPELEC durant l'exercice écoulé.

NOM & PRÉNOM DES MEMBRES DU DIRECTOIRE	AUTRES SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES LES MEMBRES DU DIRECTOIRE ONT DES FONCTIONS DE GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, SURVEILLANCE
M. Thomas FOPPIANI	› *Gérant de la SCI SCOPIMMO* › *Président-Directeur Général de de la SA coopérative ETETP* › *Représentant Permanent de SCOPELEC Présidente de la SAS SETELEN* › *Représentant Permanent de SCOPELEC Présidente de la SAS SCOPELEC SUD EST* › *Représentant Permanent de SCOPELEC Présidente de la SAS SES* › *Représentant Permanent de SCOPELEC EST* › *Représentant Permanent de SCOPELEC Présidente de la SAS SDT* › *Représentant Permanent de SCOPELEC Présidente de la SAS OUSTAL* › *Gérant de la SARL SCOP SOCATEL* › *Président de la SAS GOBE* › *Représentant Permanent de SDT Présidente de la SAS SCOPELEC AQUITAINE* › *Président de DANS MA BULLE* › *Président du Conseil d'Administration de CONEXIUM SA (Maroc)*
M. Hervé BERGER	› *Membre du Conseil d'Administration de la SA CONEXIUM (Maroc)* › *Représentant permanent de SCOPELEC administrateur de ETETP*
M. Jérôme PERRIN	› *Membre du Conseil d'Administration de la SA CONEXIUM (Maroc)*

CONVENTION(S) CONCLU(ES) PAR UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE DE CELLE-CI

Conformément à l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, nous vous précisons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposées, entre d'une part, l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance/ le directeur général/ l'un des associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10% de notre Société, et d'autre part une Société filiale dont la Société SCOPELEC possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Ne sont pas visées les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Tableau des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation du capital social

Nous vous précisons il n'y a pas lieu d'annexer au présent rapport le tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentations de capital prévu par les articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de Commerce en raison de l'absence de délégations de compétence et de pouvoir en cours de validité.

LA COMPOSITION

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le cadre de fonctionnement

•

Les évolutions au cours de l'exercice 2020

•

Ratification, Renouvellement et/ou Nomination de membres du Conseil de Surveillance

•

Les évolutions au cours de l'exercice 2021

Le cadre de fonctionnement

LA COMPOSITION

Le Conseil de Surveillance est composé de 3 à 14 membres associés nommés au scrutin secret et à la majorité des suffrages par l'Assemblée Générale. Au moins deux tiers de ses membres doivent être élus parmi les associé(e)s salarié(e)s.

LES RÉUNIONS

Le Conseil de Surveillance se réunit conformément à la loi aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et, au moins une fois par trimestre selon un calendrier annuel approuvé, sur convocation du Président ou du Vice-Président, au lieu désigné dans la convocation.

LES DÉLIBÉRATIONS

Les délibérations du Conseil de Surveillance ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents, chaque membre disposant d'une voix. Le Président du Conseil de Surveillance dirige les débats. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les évolutions au cours de l'exercice 2020

Au cours de l'exercice 2020, le Conseil de Surveillance a dû prendre en compte les modifications suivantes dans le cadre de sa composition :

› Démission de Madame Edwige DUPONT de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 31 mars 2020.

Suite au départ de Mme Edwige DUPONT en date du 31 mars 2020, les membres du Conseil de Surveillance, après avoir vérifié que plus des deux tiers des membres du Conseil de Surveillance étaient salariés de l'entreprise ont décidé de ne pas coopter de nouveau membre.

Ratification, Renouvellement et/ou Nomination de membres du Conseil de Surveillance

Les mandats de huit membres du Conseil de Surveillance sont arrivés à expiration à l'issue de la consultation annuelle des associés, il s'agissait de :

› Mme Sabine PALAU

› Mme Edwige DUPONT

› M. Frédéric URVOAS

› M. Gérard LERAISNABLE

› M. Mariano TRIS

› M. Jean-Luc CANDELON

› Mme Nadège DURACIK

› ESFIN GESTION

8 sièges ont été pourvus sur 14 sièges au Conseil de Surveillance lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 septembre 2020

› Nomination de Madame Elodie BERGERON en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 4 ans.

› Nomination de Madame Florence PASSELERGUE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 4 ans.

› Nomination de Madame Géraldine PERONNE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 4 ans (Démission en février 2021).

› Nomination de Madame Sabine PALAU en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 4 ans (Départ en février 2021).

› Nomination de Monsieur Mohamed SOW en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 4 ans.

› Nomination de Monsieur Gérard LERAISNABLE en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 4 ans.

› Nomination de ESFIN GESTION en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 4 ans.

› Nomination de Madame Nadège DURACIK en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 4 ans.

Les membres du Conseil de Surveillance



1. **M. Alain TOMAS**
 Président
2. **Mme Nadège DURACIK**
 Vice-Présidente
3. **Mme Élodie BERGERON**
 Membre
4. **M. Jean-François COUDERT**
 Membre
5. **M. Nicolas DIEUDONNE**
 Membre
6. **Lionel PARFAIT**
 Membre
7. **Mme. Florence PASSELERGUE**
 Membre
8. **M. Cyril RONDEAU**
 Membre
9. **M. Mohamed SOW**
 Membre
10. **M. Gérard LERAISNABLE**
 Membre
11. **SCOPINVEST**
 Représenté par
 M. Jean Pierre DUCOL
 Membre

 ESFIN GESTION
 Representé par
 M. Thierry LOPEZ
 Membre

Les membres démissionnaires

Mme Edwige DUPONT
Démissionnaire de ses fonctions le 31 mars 2020

Mme Géraldine PERONNE
Démissionnaire de ses fonctions le 9 février 2021

Mme Sabine PALAU
Démissionnaire de ses fonctions le 9 février 2021

Les évolutions au cours de l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil de Surveillance a dû prendre en compte les modifications suivantes dans le cadre de sa composition :

- Démission de Madame Géraldine PERONNE de son mandat de membre du Conseil de Surveillance en date du 9 février 2021.
- Constatation de la vacance du mandat de membre du Conseil de Surveillance occupée auparavant par Mme Sabine PALAU en date du 9 février 2021.

Suite aux départs de Mesdames Géraldine PERONNE et Sabine PALAU, membres du Conseil de Surveillance, et après avoir vérifié que plus des deux tiers des membres du Conseil de Surveillance étaient salariés de l'entreprise ont décidé de ne pas coopter de nouveau membre.

SITUATION DES MANDATS

Le Conseil de Surveillance rappelle qu'un mandat de membre du Conseil de Surveillance arrive à expiration à l'issue de la consultation annuelle des associés, il s'agit de celui de SCOPINVEST.

En outre, du fait de la démission de deux membres du Conseil de Surveillance (savoir Géraldine PERONNE et Sabine PALAU), 3 postes sont à pourvoir au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance insiste sur l'importance de respecter la proportion légale homme/femme des membres du Conseil de Surveillance et attire l'attention sur le fait qu'actuellement l'obligation légale de mixité prévue par l'article L225-69-1 du Code de Commerce dans la composition du Conseil de Surveillance n'est pas respectée.

Le Conseil de Surveillance propose à l'ensemble des sociétaires qui souhaiteraient candidater un accompagnement sous la forme d'une formation avant l'Assemblée Générale, afin que chacun puisse proposer sa candidature en ayant pleine connaissance des droits, des devoirs et de la responsabilité d'un membre du Conseil de Surveillance.

CONCLUSION
DU PRÉSIDENT

Chères collaboratrices, Chers collaborateurs et Chers sociétaires du Groupe Scopelec,

Le mandat que nous avons donné au Directoire et les objectifs associés se poursuivent contre vents et marées.

Le cap vers la transformation de nos organisations est maintenu ainsi que le développement de nos activités.

Nos ainés nous ont transmis un patrimoine, il est à présent de notre devoir de transformer ce bien commun pour nous permettre aujourd'hui comme demain de rivaliser avec la concurrence.

Il est bon de rappeler que l'atteinte de nos objectifs, de nos réussites reposent sur notre volonté, nos talents et nos valeurs.

Nous Sommes et nous Resterons : Humains, Engagés, Collectifs.

Alain TOMAS
Président du Conseil
de Surveillance





www.groupe-scopelec.com



SCOPELEC
Société Coopérative de Production Anonyme A Capital Variable
A Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social : Rue Louis Gay Lussac - ZI de la Pomme
31250 REVEL
784 176 026 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

EXTRAIT

.../...

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le projet de répartition et d'affectation tel qu'il lui est proposé par le Directoire et décide d'affecter le résultat de l'exercice social clos s'élevant à 53 600 €uros de la manière suivante :

RESULTAT NET	**53 600**
REPORT A NOUVEAU ANTERIEUR	**- 5 461 165**
SOLDE A AFFECTER	**- 5 407 565**
AU COMPTE « REPORT A NOUVEAU » DEBITEUR	**- 5 407 565**
RESULTAT DISTRIBUABLE	**0**
DIVIDENDES SCOPINVEST	**0**

DIVIDENDES ASSOCIES PART D (Art 35 des statuts)	**0**
PARTICIPATION PART TRAVAIL	**0**
DOTATION DE LA RESERVE LEGALE ET FONDS DE DEVELOPPEMENT	**0**

Compte tenu de cette affectation, le capital social de la société sera de 4 226 464 € et le montant des capitaux propres sera de 10 105 151 € (après affectation du résultat de l'exercice 2020).

L'Assemblée Générale constate que le capital variable de la Société est passé de 3 908 816 € à 4 226 464 €, soit une variation de 317 648 €. La valeur de remboursement de la part sociale est fixée à 16 €.

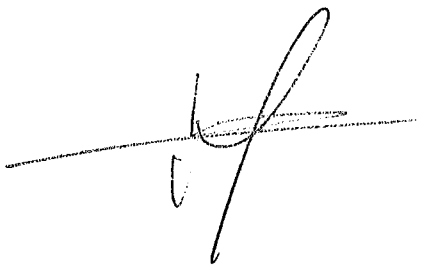
Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents.

.../...

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2021

Cette résolution est adoptée.

Certifié Conforme
Le Président du Conseil de Surveillance
Monsieur Alain TOMAS



KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit



Scopelec

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

KPMG S.A.
224, rue Carmin
CS 17610
31676 Labège cedex
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans - Immeuble B
1, place Alfonse Jourdain
BP 98536
31685 Toulouse cedex 6
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Scopelec

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Scopelec,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Scopelec relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables

La note « Reconnaissance du revenu » de l'annexe aux comptes annuels précise les modalités de comptabilisation du revenu.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et les informations fournies dans l'annexe des comptes et nous avons contrôlé leur correcte application.

Estimations comptables

La note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe aux comptes annuels expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation. La dépréciation est constituée lorsque la situation nette de la société détenue est inférieure au prix d'acquisition et si son évolution ne prévoit pas un rétablissement pour autant que la valeur d'utilité, appréciée en utilisant notamment la méthode des flux actualisés, soit inférieure à la valeur comptable des titres détenus sur cette société.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs appréhendés au travers de prévisions de flux de trésorerie et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces activités sous le contrôle de la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

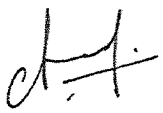
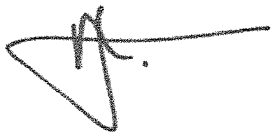
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Labège et Toulouse, le 3 juin 2021

Les Commissaires aux Comptes

KPMG S.A.	ERNST & YOUNG Audit
	
Anne Briqueteur	Jean-Baptiste Bouhier

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	189 626	149 785	39 841	77 766
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 189 418	765 852	423 566	452 067
Fonds commercial	7 191 370		7 191 370	7 191 370
Autres immobilisations incorporelles	6 331 022	4 830 730	1 500 292	2 003 977
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	1 726 275	1 151 844	574 431	767 722
Installations techniques, mat. et outillage	2 919 118	2 349 394	569 724	712 270
Autres immobilisations corporelles	4 989 847	3 083 268	1 906 579	2 081 194
Immobilisations en cours	1 534		1 534	1 365
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	21 594 183	4 250 535	17 343 648	17 343 648
Créances rattachées à des participations	76 552 279	1 911 627	74 640 651	58 912 921
Autres titres immobilisés	59 080		59 080	59 110
Prêts	138 500	128 500	10 000	10 000
Autres immobilisations financières	2 381 975	11 048	2 370 928	2 431 209
ACTIF IMMOBILISE	**125 264 226**	**18 632 582**	**106 631 644**	**92 044 619**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	6 020 034		6 020 034	6 962 509
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 500		1 500	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	101 049 668	2 302 264	98 747 405	83 681 848
Autres créances	8 659 682		8 659 725	7 392 335
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	38 687 416		38 687 416	18 612 661
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	2 712 027		2 712 027	3 133 768
ACTIF CIRCULANT	**157 130 327**	**2 302 264**	**154 828 107**	**119 783 121**
Frais d'émission d'emprunts à étaler	826 600		826 600	1 033 701
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**283 221 153**	**20 934 846**	**262 286 351**	**212 861 440**

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 4 226 464 €)	4 226 464	3 908 816
Primes d'émission, de fusion, d'apport	130 021	130 021
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	1 142 384	1 142 384
Réserves statutaires	3 217 440	3 217 440
Réserves réglementées		
Autres réserves	5 055 088	5 055 088
Report à nouveau	(5 461 165)	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	53 600	(5 461 165)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 741 319	1 730 491
CAPITAUX PROPRES	**10 105 151**	**9 723 074**
Produits des émissions de titres participatifs	22 728 200	22 728 200
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES	**22 728 200**	**22 728 200**
Provisions pour risques	292 624	384 306
Provisions pour charges		
PROVISIONS	**292 624**	**384 306**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	85 978 782	54 317 125
Emprunts et dettes financières divers	439 304	733 911
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 953 644	2 277 722
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 506 946	78 926 973
Dettes fiscales et sociales	38 661 330	35 476 333
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 849 284	5 667 756
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	2 771 087	2 626 040
DETTES	**229 160 376**	**180 025 860**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**262 286 351**	**212 861 440**

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020 France	Exercice 2020 Exportation	Exercice 2020 Total	Exercice 2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	428 789 725	120 125	428 909 850	402 521 497
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	428 789 725	120 125	428 909 850	402 521 497
Production stockée				
Production immobilisée			2 648	259 274
Subventions d'exploitation			103 177	51 431
Reprises et transferts de charges			1 348 784	615 796
Autres produits			952 652	2 241 892
PRODUITS D'EXPLOITATION			431 317 111	405 689 890
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 123 344	10 018 493
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			1 051 362	(1 649 391)
Autres achats et charges externes			338 569 524	318 171 155
Impôts, taxes et versements assimilés			2 063 902	1 915 035
Salaires et traitements			56 065 910	56 829 836
Charges sociales			18 141 051	17 645 188
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 150 306	2 138 840
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			368 179	321 619
Dotations aux provisions			25 716	55 733
Autres charges			1 622 487	1 141 441
CHARGES D'EXPLOITATION			428 181 782	406 587 949
RESULTAT D'EXPLOITATION			3 135 329	(898 060)
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			1 299 781	1 376 283
Produits financiers de participations				271
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			849 374	867 564
Autres intérêts et produits assimilés			450 394	508 448
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			13	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			4 239 757	5 158 377
Dotations financières aux amortissements et provisions				426 270
Intérêts et charges assimilées			4 239 757	4 731 984
Différences négatives de change				124
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			(2 939 976)	(3 782 094)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			195 353	(4 680 154)
PRODUITS EXCEPTIONNELS			1 205 716	2 956 631
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			647 290	1 468 813
Produits exceptionnels sur opérations en capital			366 502	1 340 339
Reprises sur provisions et transferts de charges			191 923	147 480
CHARGES EXCEPTIONNELLES			1 361 213	3 750 363
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 014 315	1 466 533
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			11 711	1 155 052
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			335 187	1 128 778
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(155 498)	(793 731)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			(13 745)	(12 720)
TOTAL DES PRODUITS			433 822 607	410 022 804
TOTAL DES CHARGES			433 769 007	415 483 969
BENEFICE OU PERTE			53 600	(5 461 165)

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 262 286 351 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat net de 53 600 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément :

- Aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016 ;
- aux articles 1123-12 à 1123-28 du Code du Commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Fonds de Commerce

Fonds de commerce	31.12.2020	31.12.2019
ALFACOM	4 573	4 573
ATV	1 524	1 524
ETETP INFRACOM	2 045 000	2 045 000
OSN INTERCOM	37 000	37 000
OSN NORD	310 000	310 000
TEXERA	739 860	739 860
THO RECOM	10 000	10 000
T.O.	21 343	21 343
GCOM	251 541	251 541
CARCASSONNE	27 441	27 441
CASTRES	96 195	96 195
MARCHESSON	175 000	175 000
PAMIERS	76 225	76 225
ST GAUDENS	91 469	91 469
ANGOULEME	65 000	65 000
LIMOGES	50 000	50 000
GMS	407 300	407 300
SAUGE	695 072	695 072
ATDI	294 226	294 226
MILELEC	20 000	20 000
SETELEN	955 354	955 354
MALI FUSION ATDI	134 535	134 535
MALI FUSION GTEL	467 041	467 041
MALI FUSION TTS	81 669	81 669
ALQUENRY	1 000	1 000
RESOPHONE	133 000	133 000
FONDS DE COMMERCE	**7 191 370**	**7 191 370**

Le règlement ANC n°2015-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, a précisé les modalités relatives à l'amortissement et à la dépréciation des fonds commerciaux.

Amortissement du fonds commercial

En application de ces dispositions, la société SCOPELEC a considéré que les fonds commerciaux ont une durée illimitée et ne sont donc pas amortis.

Dépréciation du fonds commercial

La société a réalisé un test de dépréciation sur un horizon de 5 ans comprenant le calcul d'une valeur terminale. Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 03 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	de 03 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de transport	de 01 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 20 ans

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Les titres de participation figurent au bilan à leur cout d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la situation nette de la société détenue est inférieure au prix d'acquisition et si son évolution ne prévoit pas un rétablissement, une dépréciation peut être constituée, pour autant que la valeur d'utilité soit inférieure à la valeur comptable des titres détenus sur cette société.

La valeur d'utilité est appréciée en utilisant, notamment, la méthode des flux futurs actualisés. Cette approche repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité futures qui sont apparues les plus probables à la date d'arrêté de ces comptes.

Cette approche comporte les aléas et incertitudes propres a toute démarche prévisionnelle.

Les Titres de Participations représentent 21 594 183 euros et se décomposent ainsi :

Titres	31/12/2020	31/12/2019
Titres ETETP	5 572 100 €	5 572 100 €
Titres OUSTAL	4 449 000 €	4 449 000 €
Titres GOBE	7 232 352 €	7 232 352 €
Titres ITRUST	999 992 €	999 992 €
Titres SDT	953 019 €	953 019 €
Titres SOCATEL	354 624 €	354 624 €
Titres SCI SCOPIMMO	138 620 €	138 620 €
Titres SES	100 000 €	100 000 €
Titres EMCI		
Titres CONEXIUM (Maroc)	15 195 €	15 195 €
Titres Citel	1 525 €	1 525 €
Titres Socorem	1 525 €	1 525 €
Titres Forum entreprise	1 525 €	1 525 €
Frais acquisitions Titres	1 774 706 €	1 774 706 €
TITRES DE PARTICIPATION	**21 594 183 €**	**21 594 183 €**

Les opérations sur titres de participation sont commentées au paragraphe *Faits significatifs de l'exercice.*

La société a réalisé des tests de dépréciation sur un horizon de 5 ans comprenant le calcul d'une valeur terminale. Compte tenu de cette valeur, aucune dépréciation complémentaire n'est à comptabiliser à la clôture de l'exercice.

Activation des coûts d'acquisitions des titres

Les frais d'acquisitions des titres OUSTAL, GOBE, CONEXIUM (Maroc) et ITRUST ont été activés pour un montant de 1.774.708 € au cours des années antérieures.

Ces frais sont amortis sur une durée de 5 ans selon le mode dérogatoire.

Stocks

Les stocks sont évalués soit à leur coût d'acquisition selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks de marchandises sont valorisés au cout d'achat comprenant le prix d'achat et les frais accessoires. Les frais financiers ne sont pas présentés dans l'évaluation des stocks.

Les stocks de dépôts en agences sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les stocks d'outillages présents dans chaque véhicule d'intervention sont valorisés au dernier prix d'achat, qui constitue la meilleure estimation du prix moyen des outillages.

La valorisation du stock d'outillages embarqué est fonction des catégories (Kangoo, Master, Nacelle) et des régions d'implantations géographiques en France.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Cessions de créances

Les encours de cessions de créances au 31 décembre 2020 sont les suivants en K€ :

	2020	**2019**
Cessions de créances – cas général	238	9 753
Cessions de créances – contrat CGA ORANGE OTE	19 316	30 182
Préfinancement du CICE	3 482	4 812
TOTAL	**23 036**	**44 747**

Cas général

SCOPELEC SA dispose de plusieurs contrats de cession de créances commerciales comptabilisés dans les états financiers de la manière suivante :

La société conservant la gestion et le suivi du poste client, les créances clients cédées sont maintenues à l'actif du bilan jusqu'à leur règlement.

Les créances clients cédées sont présentées soit au passif du bilan dans un poste de dette financière si la convention avec l'établissement financier le prévoit, sinon elles sont présentées en autres dettes.

Les retenues de garanties sont présentées en dépôts et cautionnements versés en immobilisations financières à l'actif.

Au 31 décembre 2020, l'encours des créances cédées est de 238 K€ (2019 : 9 753 K€).

Cession des créances Orange OTE relatif au contrat ICTR 2015

SCOPELEC SA dispose d'un contrat d'affacturage inversé auprès de CGA pour financer les créances Orange « OTE » relatives au nouveau contrat cadre ICTR 2015.

Les conditions générales du contrat indiquent que la société transfère au factor par subrogation conventionnelle les droits attachés aux créances Orange « OTE » et le risque de défaut de paiement du débiteur. Toutefois la garantie du risque de défaut de paiement reste résiliable à tout moment et de manière unilatérale par le factor. Ce risque est limité compte tenu d'une convention tripartite avec l'opérateur Orange.

Compte tenu du transfert de risque, les créances mobilisées au titre du contrat d'affacturage inversé sont décomptabilisées du bilan à la date de la cession en contrepartie de la trésorerie reçue. Il n'existe pas d'engagement financier de SCOPELEC SA en dette financière compte tenu de l'absence de risque de crédit sur les créances cédées.

Au 31 décembre 2020, l'encours CGA est de 19 316 K€ (2019 : 30 182 K€).

Préfinancement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

SCOPELEC SA a bénéficié jusqu'en 2018 inclus du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) présenté en diminution des charges de personnel.

Dans le cadre du dispositif de préfinancement du CICE, le groupe mobilise à titre de garantie la créance de CICE auprès des établissements bancaires. Conformément aux recommandations comptables, la créance relative au CICE et la dette envers la BPI peuvent se compenser, la dette financière issue de la mobilisation du CICE a été imputée sur la créance d'Etat au 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2020, l'encours de préfinancement CICE est de 3 482 K€ (2019 : 4 812 K€)

Comptabilisation, présentation du Cice

Avant sa transformation en allègement de charges sociales au 1er janvier 2019, le CICE était comptabilisé au rythme de l'engagement, il était à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE avait été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, au crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts sur le résultat de la prise en compte du CICE sur les états financiers sont nuls en 2020 ainsi qu'en 2019.

Titres participatifs

SCOPELEC SA a émis les titres participatifs suivants pour un encours total de 22.778.200 € au 31 décembre 2020 :

Date	**16/07/2013**	**27/07/2016**	**19/07/2018**	**14/12/2018**
Souscripteur(s) & nombre de titres	IDES	Impact Coopératif (25000), CDC (20000), Aviva Impact Investing France (2500), Cdi Invest (2500)	Wiseed (Crowdfunding)	Novess (25000), Impact Coopératif (15000), France Active Investissement (3250), Aviva Impact Investing (2500), Fps Natixis Solidaire (2500), Inco Investissements (2500)
Nombre de titres de la tranche	6 750	50 000	12 282	50 750
Valeur unitaire (€)	200	200	100	200
Total de l'émission (€)	**1 350 000**	**10 000 000**	**1 228 200**	**10 150 000**

Les titres participatifs donnent lieu à :

- un intérêt contractuel fixe

- un intérêt complémentaire progressif au-delà d'un certain nombre d'années, pour certains d'entre eux,

- une fraction variable basée, selon les cas, sur le résultat d'exploitation consolidé, l'EBITDA (*) ou les capitaux propres consolidés.

(*) EBITDA= résultat d'exploitation consolidé avant dotations nettes aux amortissements et aux provisions.

Emprunt Obligataire Euro Placement Privé

Dans le cadre du refinancement du groupe, SCOPELEC a souscrit le 20 décembre 2017 un emprunt obligataire « Euro PP » d'une durée de 7 ans pour une première tranche de 25 millions d'euros dont :

- 15 millions d'euros avec ZENCAP AM, filiale majoritaire d'OFI Asset Management (Macif, Matmut, Ofivalmo Partenaires)
- et 10 millions d'euros avec SCHELCHER PRINCE Gestion, filiale du groupe Crédit Mutuel Arkea.

SCOPELEC a souscrit en 2018 deux tranches complémentaires à « l'emprunt Euro PP » :

- Une tranche de 8 millions d'euros le 24 septembre 2018 avec un fonds dépendant du groupe Crédit Mutuel-CIC ;
- Une tranche de 10 millions le 14 décembre 2018 dont 5 millions avec La Banque Postale Asset Management et 5 millions avec deux fonds dépendant du groupe Zencap.

Ces émissions complémentaires ont été effectuées dans le cadre d'une clause d'assimilation en tous points avec l'émission initiale de décembre 2017.

Le taux d'intérêt de base de cet emprunt pourra être réduit en fonction de l'amélioration éventuelle du Ratio de Levier (Dette financière consolidée rapportée à l'EBITDA consolidé).

Les frais d'émission de cet emprunt obligataire, soit 1,2 million d'euros, sont présentés en charges à répartir et seront amortis sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

L'emprunt est assorti de suretés :

- nantissement du fonds de commerce de Scopelec ;
- nantissement Comptes- Titres Oustal ;
- nantissement de Créance Avance en Compte Courant Oustal.

L'assemblée générale des obligataires du 22 décembre 2020 a approuvé la modification des termes du contrat concernant les ratios financiers applicables. Sur ces nouvelles bases, les ratios sont respectés au 31 décembre 2020, à savoir :

- Trésorerie brute > 21,7 M€
- Dette financière nette consolidée < 96 M€

Reconnaissance du revenu

Le chiffre d'affaires comprend des ventes de marchandises et de prestations de services.

Le chiffre d'affaires est reconnu selon les activités de la manière suivante :

- Intervention : date de la réalisation de fin de travaux ;
- Projet : à l'avancement ;
- Maintenance : abonnement annuel avec reconnaissance de produits constatés d'avance.

Le chiffre d'affaires et la marge de l'activité RIP (projet) sont reconnus à l'avancement des charges.

Toutes les charges ayant concouru à l'exécution du contrat sont comptabilisées à la date de l'arrêté et sont ventilées par affaires, tant pour les achats externes que pour les temps passés.

Les temps passés par affaires sont valorisés sur la base des frais de personnel constatés.

Les charges indirectes, essentiellement des coûts de structure des agences, sont affectées aux chantiers par le biais d'un inducteur de coût.

Les frais administratifs ou financiers ne sont pas incorporés.

Détermination du chiffre d'affaires et de la marge :

> Les produits contractuels sont comptabilisés en chiffre d'affaires et ajustés soit à la hausse via des factures à établir, soit à la baisse via des produits constatés d'avance. Cette régularisation a pour objet de comptabiliser un niveau de chiffre d'affaires permettant, après déduction des charges ayant concouru à l'exécution du contrat, la constatation de la quote-part du résultat à terminaison correspondant au pourcentage d'avancement.

Pertes à terminaison :

> En cas de marge prévisionnelle négative, la perte globale est comptabilisée en totalité. La perte déjà réalisée est constatée lors du dégagement du chiffre d'affaires à l'avancement. Le complément de perte non encore réalisé est comptabilisé en provisions pour risques.

CHANGEMENTS DE METHODE ET DE MODALITES COMPTABLES

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Néant.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

A -Contexte de COVID-19

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de Covid-19 qui a eu dès lors, des conséquences tant sur le plan humain, social, organisationnel et économique à travers le monde entier.

Le gouvernement français, depuis le 16 mars 2020, a pris des mesures fortes s'imposant à tous les individus et acteurs de la vie sociale et économique de notre pays, par la mise en place de confinements successifs et appropriés bouleversant les habitudes.

Le Groupe Scopelec parallèlement a apprécié et apprécie en permanence les meilleures dispositions appropriées dans l'intérêt de ses collaborateurs, des opérateurs et donneurs d'ordre, mais aussi des clients finaux de ceux-ci, afin d'assurer la continuité de service sur des métiers qualifiés par le gouvernement français comme indispensable et de première nécessité au pays.

Nos métiers, de ce fait, ont confirmé leur forte résilience permettant de passer la première vague de confinement du second trimestre 2020 sur des niveaux d'activité meilleurs qu'attendu initialement et un retour à la normale entre fin mai et début septembre selon les activités (Maintenance, déploiement, etc...), et de passer le second confinement et les adaptations d'horaire sans impact notable sur le dernier quadrimestre 2020.

Néanmoins, nous restons toujours prudents sur les évolutions possibles de la crise sanitaire sur les mois à venir de 2021.

Notre objectif est également de sécuriser les emplois du Groupe en maximisant le plan de charge sur les ressources internes tout en privilégiant les possibilités de télétravail pour les métiers concernés et dans le plus grand respect des gestes barrières et de protection sanitaire des salariés.

Le Groupe a eu recours sur le second trimestre 2020 aux différents dispositifs mis en place et impulsés par le gouvernement français :

. Activité partielle de mi-mars à mi-mai

. Moratoire des paiements des charges sociales pour la partie exclusive de la part patronale ; charges sociales qui ont par ailleurs été réglées en totalité au 31-12-20

. Moratoire de certaines taxes

. Moratoire relatif aux prélèvements des échéances des crédits-baux dont l'échéancier des règlements est à jour au 31-12-20

. Recours aux prêts garantis par l'état (PGE) ayant permis d'obtenir un montant de 41 250 K€ reclassé en dette à moyen long terme au 31-12-20

Enfin, le Groupe n'a pas constaté d'évolution significative du montant des créances échues non réglées.

Eu égard à ces mesures, à une situation extrêmement évolutive et à la situation financière du Groupe à la date de l'arrêté des comptes, la Direction estime que la poursuite de l'exploitation du Groupe n'est pas remise en cause au 31 décembre 2020.

B – Souscription et échéancier des prêts garantis par l'Etat (PGE)

SCOPELEC SA a souscrit 41.250 K€ de prêts garantis par l'Etat. Suite aux avenants conclus en 2021, le nouvel échéancier en capital du PGE est le suivant :

En euros

Nominal	Dont : -1 an	1 a 5 ans	+5 ans
41 250 000	0	36 953 767	4 296 233

Rappel des faits de l'exercice précédent

Opérations sur titres de participation

- 17 janvier 2019 : immatriculation de la filiale marocaine CONEXIUM en joint-venture avec le partenaire marocain EXALIA HOLDING (Groupe MCC) au capital de 300.000 dirhams. La part de Scopelec est de 51% avec un contrôle exclusif.

- 30 janvier 2019 : souscription de 62 358 actions de la société ITRUST pour 999.991,59 euros dans le cadre d'un partenariat stratégique de développement de la division USAGES & SERVICES.

- 2 novembre 2019 : transmission universelle de la filiale EMCI (sans activité). Cette opération génère un mali de fusion en résultat financier pour un montant de -84 822 €.

EVENEMENTS POSTERIEURS

Néant.

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale €
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	**244 301**	**16**
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	38 129	16
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	-18 276	16
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	**264 154**	**16**

Ventilation du chiffre d'affaires net

	France	Etranger
Vente de marchandises		
Vente de produits finis		
Prestations de services	428 789 725	120 125
Total – Chiffre d'affaires net	**428 789 725**	**120 125**

Engagements hors Bilan

Engagements hors bilan *(en milliers d'euros)*	**31-déc-20**	**31-déc-19**
Nantissement de Fonds de Commerce au Profit du Pool Bancaire Euro PP en Garantie d'un emprunt de 43 000 K€	43 000	43 000
Nantissement comptes titres OUSTAL		
Nantissement Créances en C/CT OUSTAL		
Cautions données au titre de restitutions d'acomptes	900	967
Cautions données par la mère au titre des lignes court	2 650	2 650
Garantie à première demande et Cautions marchés publics	4 547	4 557
Cautions données au titre des marchés en faveur des sous traitants	12 811	14 726
Cautions diverses	1 246	3 109
Engagements donnés	**65 155**	**69 009**
Garantie BPI de 75% d'un emprunt initial de 1.500 K€ souscrit par SCOPELEC	1 050	1 050
Engagements reçus	**1 050**	**1 050**

Autres engagements financiers

	Montant K€
Crédits baux (dont à moins d'un an : 1 553 K€)	3 703
Engagements en matière de pensions	2 471
Total	**6 174**

Les indemnités de fin de carrières sont calculées à partir des données suivantes :
- convention collective : métallurgie
- âge de départ : 65 ans
- taux de charges patronales : 37,6 %
- taux de rotation de l'effectif : moyenne observée en 2019 & 2020
- table de mortalité : INSEE 16-18
- taux d'actualisation : 0,62 %

Rémunérations des dirigeants

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération au titre de l'exercice de leur mandat. Compte tenu du nombre très limité des membres du directoire, nous ne sommes pas en mesure de fournir les rémunérations allouées aux membres du directoire car cela reviendrait à fournir des rémunérations individuelles.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant Hors Taxes
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	122 000
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0
TOTAL	**122 000**

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	Allègements	**Accroissements**
Contribution sociale de solidarité	651 335	
Provisions & divers	159 129	
Total	**810 464**	

Effectifs moyens

	31/12/2020	**31/12/2019**
Cadres	217	167
Employés Agents de maîtrise et techniciens	597	631
Ouvriers	971	1000
TOTAL	**1785**	**1798**

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société

SA SCOPELEC Z.I. de la Pomme Rue Louis Gay Lussac 31250 REVEL (SIREN 784 176 026)

Tableau des filiales et des participations

Filiales (plus de 50% du capital détenu)

Filiales et participations	Pays	Capital social	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos
OUSTAL	France	6 984 800	57,8	4 449 000	4 449 000	6 142 867	2 253 484
SDT	France	900 000	94,89	953 019	953 019	1 616 295	- 28 435
SCOP IMMO	France	2 000	100	138 620	138 620	353 897	- 81 277
GOBE	France	4 850 000	100	7 232 352	7 232 352	58 771 869	- 476 414
ETETP	France	5 592 020	99,64	5 572 100	1 321 565	3 010 086	- 128 178
SOCATEL	France	129 136	91,54	354 624	354 624	5 582 562	- 460 680
SES	France	100 000	100	100 000	100 000	9 373 057	- 21 301
CONEXIUM	Maroc (*)	27 513	51	15 195	15 195	367 224	28 965

(*) données chiffrées sont converties au cours de clôture en euros du 31 décembre 2020.

SCOPELEC - SCOPELEC
48 RUE LOUIS GAY LUSSAC
31250 REVEL

Immobilisations

Déclaration au 31/12/2020

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	189 626		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 505 001		220 870
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre	1		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	1 701 164		29 163
Install. techniques, matériel et outillage ind.	2 803 894		115 224
Installations générales, agenc., aménag.	593 645		177 984
Matériel de transport	2 178 515		48 269
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 880 389		282 642
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 365		1 534
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**9 158 973**		**654 815**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	82 418 731		15 969 490
Autres titres immobilisés	59 110		
Prêts et autres immobilisations financières	2 580 756		1 576 175
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**85 058 597**		**17 545 665**
TOTAL GENERAL	**108 912 197**		**18 421 351**

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			189 626	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		14 061	14 711 810	
Terrains				
Constructions sur sol propre		1		
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.		4 052	1 726 275	
Installations techn.,matériel et outillages ind.			2 919 118	
Installations générales, agencements divers		19 025	752 604	
Matériel de transport		95 729	2 131 055	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		56 843	2 106 188	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		1 365	1 534	
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		**177 015**	**9 636 774**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		241 760	98 146 461	
Autres titres immobilisés		30	59 080	
Prêts et autres immobilisations financières		1 636 456	2 520 475	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		**1 878 246**	**100 726 016**	
TOTAL GENERAL		**2 069 322**	**125 264 226**	

SCOPELEC - SCOPELEC
48 RUE LOUIS GAY LUSSAC
31250 REVEL

Amortissements

Déclaration au 31/12/2020

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT	111 860	37 925		149 785
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 857 587	753 055	14 060	5 596 582
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales,agenc.,aménag.	933 443	222 453	4 052	1 151 844
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 091 625	257 973	204	2 349 394
Installations générales, agenc. et aménag. divers	278 087	74 726	8 665	344 149
Matériel de transport	1 184 704	256 959	94 379	1 347 285
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 108 563	340 114	56 843	1 391 834
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**5 596 422**	**1 152 226**	**164 143**	**6 584 505**
TOTAL GENERAL	**10 565 869**	**1 943 206**	**178 203**	**12 330 872**

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL							
AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre	**10 829**						**10 829**
TOTAL	**10 829**						**10 829**

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	1 033 701		207 100	826 600
Primes de remboursement des obligations				

SCOPELEC - SCOPELEC
48 RUE LOUIS GAY LUSSAC
31250 REVEL

Provisions et dépréciations

Déclaration au 31/12/2020

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	1 730 491	10 829		1 741 319
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	**1 730 491**	**10 829**		**1 741 319**
Provisions pour litiges	328 573	130 260	191 925	266 908
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	55 733	25 716	55 733	25 716
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	**384 306**	**155 976**	**247 658**	**292 624**
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	4 250 535			4 250 535
Dépréciations autres immobilis. financières	2 051 175			2 051 175
Dépréciations stocks et en cours	108 887		108 887	
Dépréciations comptes clients	2 029 659	562 278	289 672	2 302 264
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	**8 440 256**	**562 278**	**398 559**	**8 603 974**
TOTAL GENERAL	**10 555 052**	**729 082**	**646 217**	**10 637 917**
Dotations et reprises d'exploitation		393 895	454 292	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		335 187	191 925	

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

SCOPELEC - SCOPELEC
48 RUE LOUIS GAY LUSSAC
31250 REVEL

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2020

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	76 552 279	66 048 724	10 503 555
Prêts	138 500		138 500
Autres immobilisations financières	2 381 975		2 381 975
Clients douteux ou litigieux	2 448 662		2 448 662
Autres créances clients	98 601 007	98 601 007	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	101 084	101 084	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	20	20	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	793 698	793 698	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	4 577 070	4 577 070	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	10 037	10 037	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	3 177 816	3 177 816	
Charges constatées d'avance	2 712 027	2 712 027	
TOTAL GENERAL	**191 494 175**	**176 021 483**	**15 472 692**

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	59 543	59 543		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	85 919 239	994 239	80 628 767	4 296 233
Emprunts et dettes financières divers	430 554	430 554		
Fournisseurs et comptes rattachés	88 506 946	88 506 946		
Personnel et comptes rattachés	7 606 728	7 606 728		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 866 393	5 866 393		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	23 728 901	23 728 901		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 459 308	1 459 308		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 750	8 750		
Autres dettes	3 849 284	3 849 284		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 771 087	2 771 087		
TOTAL GENERAL	**220 206 732**	**135 281 732**	**80 628 767**	**4 296 233**

Emprunts souscrits en cours d'exercice 41 250 000
Emprunts remboursés en cours d'exercice 300 000
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

SCOPELEC - SCOPELEC
48 RUE LOUIS GAY LUSSAC
31250 REVEL

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2020

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES A PAYER				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
168840	INTERETS COURUS/EMPRUNT	694 239	500 791	193 448
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		**694 239**	**500 791**	**193 448**
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
408000	FRS. FACT. NON PARVENUES	18 208 699	12 300 934	5 907 766
408001	FRS FACT. NON PARV. GROUPE	1 519 348	746 411	772 937
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		**19 728 047**	**13 047 344**	**6 680 703**
AUTRES DETTES				
419800	CLI. RRR / AVOIR A ETABLIR	825 672	906 201	-80 529
419801	CLI. RRR / AVOIR A ETABLIR GROUPE	5 196	10 352	-5 156
468601	NDF A PAYER	-44	137	-181
TOTAL AUTRES DETTES		**830 824**	**916 690**	**-85 866**
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
428200	PERS. DETTE PROV. CONGES PAYES	4 500 528	4 209 877	290 651
428210	PERS. DETTE PROV. RTT	484 276	476 814	7 462
428220	PERS. DETTE COMPTE EPARGNE TEMPS	673 969	596 842	77 127
428600	PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	1 827 813	1 363 820	463 993
438200	ORG. SOC CH/CONGES PAYES	1 628 393	1 481 649	146 744
438210	CHARG. SOCIALES / CONGES RTT	178 698	167 864	10 834
438220	CHARG. SOCIALES / CPTE EPARGNE TEMPS	286 486	244 955	41 530
438600	ORG. SOCIAUX / CHARGES A PAYER	731 121	545 525	185 596
438610	UNION SOCIALE CHARGE A PAYER	54 920	113 100	-58 180
448600	ETAT. AUTRES CHARGES A PAYER	305 696	351 631	-45 935
448620	ETAT TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	106 473	103 197	3 276
448630	ETAT FORMATION CONTINUE A PAYER	25 749	247 692	-221 943
448640	ETAT PARTIC CONSTRUC A PAYER	230 614	232 194	-1 580
448650	ETAT ORGANIC A PAYER	651 335	609 971	41 364
448660	ETAT TVTS A PAYER	31 726	25 145	6 581
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		**11 717 798**	**10 770 276**	**947 521**
INTERETS COURUS SUR DECOUVERT				
518600	INT. COURUS A PAYER	59 543	88 621	-29 079
TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT		**59 543**	**88 621**	**-29 079**
TOTAL CHARGES A PAYER		**33 030 451**	**25 323 723**	**7 706 727**

SCOPELEC - SCOPELEC
48 RUE LOUIS GAY LUSSAC
31250 REVEL

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2020

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
486000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 712 027	3 133 768	-421 741
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		**2 712 027**	**3 133 768**	**-421 741**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
487000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	-2 771 087	-2 626 040	-145 047
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		**-2 771 087**	**-2 626 040**	**-145 047**

SCOPELEC - SCOPELEC
48 RUE LOUIS GAY LUSSAC
31250 REVEL

Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2020

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
418000	CLIENTS FACTURES A ETABLIR	29 639 189	25 635 172	4 004 017
418001	CLIENTS FACTURES A ETABLIR GROUPE	1 306 168	2 639 139	-1 332 972
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		**30 945 357**	**28 274 311**	**2 671 046**
AUTRES CREANCES				
409800	FRS. RRR A RECEVOIR	1 661 469	1 413 203	248 265
409801	FRS. RRR A RECEVOIR GROUPE	3 491		3 491
468700	PRODUITS A RECEVOIR	1 154 386	759 747	394 639
TOTAL AUTRES CREANCES		**2 819 345**	**2 172 950**	**646 395**
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		**33 764 702**	**30 447 261**	**3 317 441**